

2

C 91

FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.



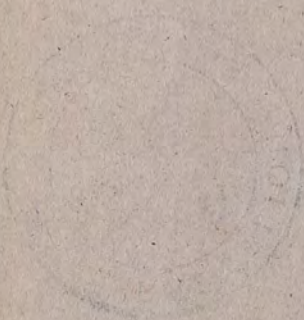
LIBERTÉ. ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

ou



REVOLUTIONNAIRES

REVOLUTIONNAIRES



REVOLUTIONNAIRES

REVOLUTIONNAIRES

ABJURATION
DES PETITES FILLES JACOBITES
DES DÉPARTEMENTS,
A
LEUR MAMAN JACOBITE
DE PARIS

Vous croyez donc, vieille marâtre, que, parce que nous n'avons pas encore atteint une majorité de 21 ans, nous ne sommes pas en droit de secouer le joug sous lequel vous nous tenez ; Vous pensez donc, que, parce que nous sommes un peu éloignées de votre sein, nous ne savons pas que votre lait est gâté, et que vous n'êtes plus qu'une mauvaise nourrice ! Oh certes ! le génie de la science se glisse dans tous les âges, et l'âme qui n'est point encore polluée par le crime, épanche hardiment le sentiment qui la vivifie.

Nous ne sommes que des *petites filles jacobites*, il est vrai ; jusqu'à présent les leçons scolastiques que nous avons reçues, n'émanent que de votre *très-profonde* instruction ; la conscience qui nous a réglé jusqu'à ce moment, n'est que votre élément, et notre premier degré de raison n'est dû qu'à vos soins.

Mais les révolutions se font aussi bien dans l'esprit enfantin, comme dans un état ; de même, le peuple, ébauché dans une mauvaise organisation sociale, sait se choisir un mode de gouvernement convenable à sa moralité ; de même tel être qui s'élève, se forme et grandit par la puissance de l'éducation, distingue bientôt et le bon et le mauvais, des principes qui le régissent.

C'en est assez, mégère infernale, ton sang corrompu ne coulera plus dans nos veines, et nos entrailles vont même *s'épurer*.

Ce langage va sans doute te paroître extraordinaire ; mais enfin, il faut que tu apprennes que, dans le temps de l'égalité, les petites filles sont égales à leur maman, en fait de réflexion et de lumière.... Ecoutes-nous, et réponds.

Tu nous a dit dans tes dernières circulaires, 1°. que tu reconnoissois la convention nationale, pour le centre de ralliement et le dépôt de la souveraineté nationale ; 2°. que l'aristocratie sortoit en masse des prisons, depuis le 9 thermidor, et que sa mise en liberté alloit étouffer la liberté ; 3°. qu'une faction terrible s'organisât et se fortifioit de plus en plus, pour faire revivre le régime tyrannique ; 4°. que *les royalistes et tous les contre-révolutionnaires* s'efforçoient de faire rentrer dans le sénat français, les 73 députés, détenus dans les maisons d'arrêt, comme conspirateurs ; 5°. et enfin, que le modérantisme étoit le passeport des contrerévolutionnaires, et que les *meilleurs* patriotes étoient actuellement incarcérés, etc.

Tu conclus de-là, 1°. que tu étois fidèlement attaché à la représentation nationale, et que les législateurs étant en défaut dans leurs combinai-

sons politiques, tu devois te saisir des rênes du gouvernement, et représenter le peuple français.

Tu sens, très-chère mère, que, malgré le voile qui couvroit ta conclusion, tes enfans, déjà forts en connoissance, l'ont aperçu bientôt... Puis, raisonnant sur les motifs qui constituoient la proposition; puis, réfléchissant sur les conséquences de la conclusion; puis enfin, regardant de près ta physionomie, ils se sont indigné spontanément, ont crié justice et demandé vengeance contre un attentat aussi funeste aux droits de la nature et aux contrats de la sociabilité.

En effet, il n'est pas difficile de voir que, si tu nous as mis au monde, vieille sorcière, ce n'étoit que pour servir ton ambition, accroître l'empire de ta cour, égorger la déesse de la liberté, détruire le corps chargé de l'exercice de la souveraineté, et mettre l'état dans une telle combustion, que toi seule aurois survécu au cahos des divisions intestines, et relégitimé le despotisme avec toutes ses forces acerbes.

Pour te prouver, chère poussinière, que tes marmots ont bien profité de ta morale, écoute-les :

Tu reconnois, dis-tu, la convention nationale pour le centre de ralliement et le dépôt de la souveraineté nationale... Tu reconnois... !

Quand Robespierre a levé l'étendart de la révolte contre la convention; quand la municipalité de Paris s'est soulevée contre la convention... Où étiez-vous, maman?... Aux Jacobins, dans votre maison... Qu'y faisiez-vous?... Vous excitiez à la rébellion les citoyens qui vous écoutoient. Vous

envoyez vos frères et vos sœurs, comme troupes auxiliaires, à la caserne de l'insurrection.... Les représentans du peuple avoient beau décréter et publier que les révoltés étoient hors de la loi; vous répudiez les décrets et leurs publications.... La convention avoit beau promulguer que le foyer de la conjuration étoit à l'hôtel commun, et que l'arsenal de la révolte étoit aux jacobins.... Vos renforts n'en alloient pas moins au quartier-général de l'armée; et le papa président n'en chauffoit pas moins les boulets... Vous n'avez donc pas reconnu la convention, *comme le point de ralliement et le dépôt de la souveraineté nationale.....* Premier mensonge que vous avez fait.

Mais, depuis cette époque, direz-vous : nous avons fait peau neuve, et nous sommes blanches comme neige... Le fait n'est pas vrai : en voici la preuve : vous avez chassé de votre maison, les *fanfans* Tallien et Freron. Le premier avoit démasqué publiquement le traître Robespierre, et avoit menacé de l'assassiner, si la convention n'en faisoit une prompte justice. Le second avoit marché avec audace contre la troupe révoltée, et s'étoit prononcé avec énergie contre ce tyran : sous ces rapports, ces poucins devoient bien mériter votre estime, puisqu'ils avoient détruit la MARTRE qui avoit intention de vous dévorer après avoir mangé quelques entrailles humaines, cependant, vous les avez mis à la porte.

A qui avez-vous conservé votre sollicitude maternelle ? ç'a été spécialement à Barère, Collot et Billaud : et quel est ce trio ? c'est un terne de tyrannie ; ce sont des hommes noirs....

Donc, vous n'avez pas fait peau neuve ,
donc vous n'êtes pas blanche comme la neige !

L'Aristocratie, nous as-tu avancé en second lieu, sortoit en masse des prisons depuis le 9 thermidor, et sa mise en liberté devoit étouffer la liberté.

Cette allégation n'est pas encore assurément une preuve que tu te ralliois à la Convention; car se rallier au corps constituant, c'est approuver et soutenir ses oracles; et en les avilissant par des écrits qui auroient dû être mûris, c'étoit déclarer une rébellion ouverte aux représentans du peuple français.

Mais quels sont les *aristocrates* qui sont sortis de prison? Ce sont les commerçans, les hommes de lettres, les indifférens et les modérés... Dans quel gouvernement a-t-on taré d'*aristocratie*, les citoyens dont l'industrie a apporté au peuple, des grains et des denrées pris dans l'étranger, et dont les détails considérables sont des moyens d'existence à des milliers d'hommes; les citoyens dont les connoissances dans les lettres ont révolutionné les esprits et contribué tant au perfectionnement des arts qu'aux développement des parties politiques et commerciales; les citoyens qui ne se trouvent pas assez d'audace, d'intelligence, en révolution, ne se mêlent de rien; les citoyens enfin dont la raison ne marche qu'à pas lents, et arrive à des buts heureux, par des moyens mitoyens?...

Si ce sont là les aristocrates dont la justice a brisé les fers, ce sont des colonnes nécessaires à l'édifice de la liberté; et tels hommes qui ne veulent pas que leurs corps soient les étuis de

la chose publique , désirent sincèrement que l'ouvrage de la république croule tôt ou tard , faute de fondement.

Et d'où est venue cette disette de marchandises qui a affligé le peuple , l'année dernière ? elle n'est provenue que de l'impuissance à laquelle les commerçans ont été réduits de faire couler les canaux du commerce : presque tous ont été incarcérés , et les scellés apposés sur leurs papiers. Par-là , les relations de commerce ont été interrompues : les créances et les dettes n'ont pu se liquider ; et les marchandises ont manqué , au besoin.

A Nantes , les maisons de commerce étoient fermées par ordre des ci-devant laquais d'ex-seigneurs qui , membres de comités révolutionnaires , mettoient en état d'arrestation tous les citoyens riches et négocians. Au Havre , presque tous les armateurs ont été mis dans les cachots. A Rouen , les autorités constituées elles-mêmes ont détruit à coup de pic la bourse du commerce , et ont mis à l'ombre la plus grande partie des marchands , etc.

C'est bien le système d'emprisonner les riches , d'entraver le commerce et de fatiguer les marchands par des vexations , pour parvenir au nivellement de la fortune , qui a occasionné la disette de choses de première nécessité.

Or , tant qu'il est constant que presque tous les opulens ont été mis en arrestation dans toute la république , que la convention , depuis le 9 thermidor , les a rendus à la liberté , et que depuis ce tems , les denrées se remontrent en suffisance. Peut-on dire que les portes des pri-

sons ont été ouvertes aux aristocrates.
Deuxième mensonge , chère mère , que vous
avez fait !

*Une faction terrible s'organise et se fortifie de
plus en plus , pour faire revivre le régime tyran-
nique.*

De deux choses l'une ; ou la faction existe
ou elle n'existe pas ; si elle existe , pourquoi ne
pas la dénoncer nominativement ? si elle n'existe
pas , pourquoi leurrer toujours le peuple de ce
mot , *faction*.

D'après vos maximes actuelles , vous ne de-
vez traiter de *factieux* , que ceux qui ne pensent
pas comme vous : et tout le monde sait que
vous avez fait divorce en principes avec la con-
vention : et c'est sans doute la masse de la con-
vention que vous traitez officieusement de *fac-
tieuse* : autant vaudroit accorder cette épithète
à presque tout le peuple français ; car il parle
comme la Convention , et non point comme
la jacobinières.

*Les royalistes et les contrerévolutionnaires s'effor-
cent de faire reutrer dans le sénat français les 73
députés détenus comme conspirateurs , dans les mai-
sons d'arrêt ?*

Ah maman ! comme vous êtes perfide ! Les
royalistes et les contrerévolutionnaires sont partisans
de la tyrannie , et exercent le gouvernement po-
pulaire. Ils ne peuvent donc coïncider qu'avec les
êtres qui sont mûrs par les mêmes opinions. Cette
vérité avouée , voyons actuellement si les 73 dé-
putés ont fait quelques actes , ont poussé quelques
souples pour la domination tyrannique.

La pièce qui vous sert de bâte , *maman* , est celle du 6 juin ; argumentons - en de sang-froid.

Les représentans du peuple, signataires se plaignent de l'attentat commis au mois de juin contre la représentation nationale.... Soyons de bonne foi : n'est-il pas vrai que la révolution du 31 mai , que l'on dit avoir tourné en entier au profit du peuple , n'étoit que la première tranchée ouverte par Danton , Hébert et Robespierre , à la citadelle de la convention.

N'est-il pas vrai que , ce jour-là , Collot-d'Herbois a soulevé la fraction du peuple des fauxbourgs Marceau et Antoine , contre la représentation nationale ; et que , si quelques sections ont pris les armes , les unes contre les autres , c'est que Collot , homme aussi pervers que méchant , avoit persuadé à celles-ci que celles-là avoient arboré la cocarde blanche , *et vice versa*.

N'est-il pas vrai que , ce jour-là , il a été rendu un décret , ... qui , provoqué pendant trois jours de suite par la tourbe factieuse de Danton , avoit été rejeté , et qui n'a passé enfin , qu'après avoir épuisé une tactique meurtrière ?

N'est-il pas vrai que la masse de la convention se recriât contre le tocsin sonné par les conjurés , contre la force armée qui entourait les représentans du peuple , contre le changement de la consigne , contre l'état d'arrestation dans lequel fut gardée trop long-tems la représentation nationale ?

N'est-il pas vrai enfin que , ce jour-là , Hébert , déjà convaincu de crimes , triompha ; que Danton , conspirateur occulte , cria victoire ; que Robespierre , général de toutes les séditions , signala la

palme du triomphe; que Barère, après avoir chanté trois à quatre fois la palinodie, se rangea du parti des plus forts; que Pache vînt applaudir au succès, etc.

Et que sont devenus tous ces *grands hommes*? Hébert, Danton et Robespierre qui étoient dévorés de la soif de la tyrannie, ont conspiré dans des sens inverses, et pour leur profit privé.... Et contre qui ont-ils publié le manifeste de leur conjuration? C'étoit contre la convention nationale... Barère et Pache qui n'étoient que les lieutenans des tyrans, ont sanctionné, *au nom du peuple français*, l'avantage éclatant que remporta la force oppressive, contre une masse d'hommes, qui ne se mina que par les coups redoublés d'une attaque cruelle, et qui ne perdit sa toute-puissance que par la terreur.... Ce ramas d'êtres vivans a-t-il vraiment *attenté à la représentation nationale*? Oui, sans doute, et les citoyens qui se sont trompés sur la tactique qu'ils ont mis à exécution, le 31 mai, peuvent se rappeler ce qu'ils ont fait, et ce qu'ils sont devenus depuis; et alors, chacun dira, avec raison: ... Les députés probes et ennemis de tous partis, *n'ont pas dû garder le silence sur les attentats commis envers la représentation nationale.*

» *Les représentans du peuple, signataires*, se plaignent, en second lieu, de ce que les *chefs de faction* se sont emparés de toutes les branches de la puissance exécutive, des trésors, des moyens de défense et des ressources de la nation, dont ils disposoient, à leur gré, et qu'ils tournoient contre elle. »

Et qui peut disconvenir que le ministre de la

guerre, Bouchotte, le pantin des jacobins, versoit dans les coffres de cette société, les deux tiers des sommes qui étoient à sa disposition?... Depuis que cette place ministérielle est arrachée de ses mains, et que la commission chargée de le remplacer, n'est plus un composé de Robespierrieste, n'est-il pas constant que les jacobins sont à sec; que leurs libelles n'ont plus la même valeur de propagation; et que les battoirs des tribunes, qui étoient à leurs soldes, ne sont plus en si grand nombre.... D'ailleurs, quelques députés de la convention, qui n'avoient pas rougi de faire partie d'un corps souillé de forfaits, et dont la délicatesse (un peu tardive) a fait diversion avec les habitans de la taverne de la scélératesse, n'ont-ils pas avoué eux-mêmes, que les jacobins n'avoient plus la possibilité de disposer, à leur gré, des fonds publics. Cambon, Tallien, Freron n'ont-ils pas passé ces aveux?

Les représentans du peuple, signataires, se plaignent en troisieme lieu, que les chefs de la faction, enhardis par l'impunité, avoient à leurs ordres, les chefs de la force armée, et les autorités constituées de Paris.

L'événement n'a-t-il pas prouvé que Henriot, qui, le 31 mai, fut nommé par, on ne sait qui, ni de quelle maniere, général de la garde parisienne, ainsi que ses adjudans-généraux, n'étoient que des conspirateurs qui ne purent achever ce jour-là, leur plan de perfidie, mais qui, le 9 thermidor, ont marché, les armes à la main, contre la convention nationale.

L'événement n'a-t-il pas prouvé que les Chaumette, les Hébert, etc., membres des autorités

constituées de Paris, se sont révoltés contre le sénat français, dont ils ont voulu égorger les membres.

L'événement enfin n'a-t-il pas prouvé que Danton qui a fait la pétition de mort contre les députés dont il craignoit les lumières ; que Chabot, (d'accord avec ses gusmans qui vouloient dissoudre la convention,) qui étoit dans les rangs de la force armée, que Robespierre et ses complices, qui ont fait changer les consignes, pour mettre en avant leurs soldats sanguinaires ; que Barère, Billaud et Collot, qui étoient des parties essentielles de l'insurrection... étoient tous les ennemis du peuple, et cherchoient à miner sourdement l'édifice de la liberté.

Déjà les grands coupables ont presque tous subi la peine due à leurs forfaits ; et si Barère, Billaud et Collot vivent encore, ils sont hors la confiance des français.

La journée du 31 mai a donc été le premier effort qu'ont fait les grands des conjurés, contre la représentation souveraine.

» *Les représentans du peuple, signataires*, se sont plaints, en quatrième lieu, que la convention étoit sous un état d'oppression ; telle que si ses décrets n'étoient pas approuvés par *les chefs de faction*, ils n'étoient pas exécutés. »

N'est-il pas évident que la commission des 12, qui a été fondée et nommée par la convention, a été détruite, après quatre jours de débats, par *les chefs de faction*, qui se réunissoient aux jacobins ?

Ne sont-ce pas Chaumette, Hébert, Boulanger, Henriot, Chabot, etc. qui ont déclamé avec force aux jacobins, contre la formation de cette com-

mission ? Et n'est-il pas vrai de dire que la commission n'a été anéantie que par la force des jacobins , c'est-à-dire , par la conjuration des chefs de faction , etc.

» *Les représentans du peuple , signataires , se plaignent , en cinquième lieu , que la convention a été forcée d'investir d'une autorité illimitée , les commissaires qu'elle a envoyés dans les départemens , et qu'elle n'a pu réprimer les actes arbitraires qu'ils se sont permis.*

En effet , dès l'instant que la *faction* dominoit , les députés probes et de bonne foi , n'avoient plus la voix de prépondérance ; et par cela seul , ils ne pouvoient plus s'opposer à des mesures incendiaires...

Ils n'ont pu , par exemple , dire à la convention : Carrier tue , égorge , noie , fusille et étouffe des vieillards , des femmes enceintes et des enfans , et il n'exerce cette boucherie , qu'à l'ombre des *pouvoirs illimités*.

Joseph Lebon raffine la cruauté au Nord , et il s'appuie sur les *pouvoirs illimités*.

Laplanche juge , condamne et exécute à Orléans , et il se fonde sur les *pouvoirs illimités*.

Levasseur incarcère à foison , envoie par bandes au tribunal révolutionnaire , des citoyens tranquilles et honnêtes.... Et il légitime ses attentats par les *pouvoirs illimités*.

Les Chabot à Toulouse , les Carrier à Rouen , les Duhem et compagnie dans le Pas de Calais ; s'escriment à prêcher une guerre éternelle aux rentiers , aux trésoriers , aux talens et à la vertu ; et ils se maintiennent sur leurs *pouvoirs illimités*.

Et qui avoit choisi ces hommes pour s'épar-

pillier dans les départemens et propager des maximes qui n'étoient ni dans l'ame de la masse de la convention, ni dans celle du peuple français?.. C'étoient Danton, Lacroix, Collot, Billaud, Barere, Robespierre, St. Just, Lebas, tous membres du comité de salut public? A quelle fin ces conspirateurs avoient-ils choisi, pour leurs émissaires, de pareils séditeux? C'étoit pour élever, nourrir et entretenir le peuple des départemens à la hauteur de la révolte, qu'ils tenoient les parisiens.

Et quand les 73 députés détenus ont voulu faire entendre la voix de la réclamation contre une conjuration aussi évidente qu'adroitement combinée, ils ont été traités de royalistes, d'hommes au gage de Pitt et Cobourg : et dans la crainte que leurs suffrages ne donnassent une majorité prononcée contre les modernes Catilina; ils ont été mis aux fers, et gardés au secret.

Il est donc constant que la convention n'a pu réprimer les actes arbitraires que les commissaires de la faction, se sont permis dans les départemens, et que même aujourd'hui, elle est encore empêchée d'envoyer le crime à l'échafaud.

» *Les représentans du peuple, signataires, se plaignent enfin que l'intégrité de la représentation nationale a été rompue par un acte de violence.* »

Oui, certes, la représentation a été entamée, la violence a plongé dans les cachots 73 députés!

La représentation a été entamée, puisque 73 membres, conservant toujours leur qualité et leurs droits, et n'étant point suppléés par 73 citoyens, ont été éloignés de la convention, et que leurs

vois n'ont point été comptées pour la confection des lois.

La constitution révolutionnaire vouloit que le nombre des représentans fixés par la charte politique, fut de....., et qu'en cas de mort, de démission ou autrement, les représentans fussent appelés.... Cependant la convention a délibéré depuis 14 mois, dans un nombre moindre....., dont la représentation a été entamée.

La violence a enlevé 73 représentans de leur poste.... Il est démontré plus haut que ce fait est vrai.

Et bien peut-on raisonnablement faire un crime à 73 représentans d'avoir prévus les malheurs qui ont affligé la république, d'avoir présenté le remède aux maux....; et ils sont encore sous le poids du soupçon, du crime, ces représentans, dont les mains n'ont pas participé à arracher la vie à l'innocence et à révolutionner le crime, le carnage et cette foule d'atrocités que les modernes Caligula ont mis trop long-temps en action.

Ils ne sont pas encore à leur poste ! Ils ont été arrêtés par mesure de sûreté générale ; aujourd'hui ils sont remis en liberté..., et ils ne sont pas encore rappelés dans le sein de la convention.... ! Pourquoi.... ? Est-ce que cette bande d'hommes dont la perversité n'est plus un problème, et dont les têtes doivent répondre des scélératesses, auroit encore assez de force pour empêcher que la justice fût entièrement à l'ordre du jour, et pour éloigner à jamais des citoyens clairvoyans et justes, qui prononceront tôt ou tard sur leur jour.

Vielle radotcuse, où donc avez-vous vu que

c'étoit l'*aristocratie* qui rappelloit des honnêtes gens à leur poste ? N'est-ce pas vraiment , vieille sempiternelle , le crime qui craint le coup de hache , qui les éloigne encore ?

Le modérantisme est le passeport des contre-révolutionnaires , et les meilleurs patriotes sont incarcérés. C'est là , chère maman , votre dernier mot.

Voulez-vous dire , par-là , que les contre-révolutionnaires sont des *modérés* , ou que le modérantisme et la contrerévolution sont sœurs germanes... Votre opinion , dans l'un comme dans l'autre cas , ne seroit pas de bon aloi.

Mais , dites-nous , quel mal ont fait ces prétendus contrerévolutionnaires qui sont sortis de prison ? Ont-ils conspiré ? Non. Se sont-ils insurgés ? Non. Sont-ils passés à l'ennemi ? Non. (D'ailleurs , ils savent bien qu'il ne fait pas bon avec eux.) Se sont-ils révoltés , contre la convention ? Non. Se réunissent-ils publiquement pour faire valoir des moyens insurrectionnels ? Non... Vous êtes donc une vieille folle de dire que la justice qui a mis en liberté des pauvres diables , est *injuste*.

Les meilleurs patriotes sont incarcérés.... Qui sont ceux qui ont fait leur entrée dans les maisons de détention ? ce sont les agens de Robespierre , les membres des comités révolutionnaires , les fonctionnaires publics qui avoient contracté l'habitude de guillotiner par passe-temps , d'assassiner par besoin , d'incarcérer pour raison , de piller et voler par tout par impunité.... En vérité , chère mère , votre bout d'oreille perce.... Dis-moi qui tu hantes ; et je te dirai qui tu es....

Oui , votre caverne est celle du crime ; votre

repaire est celui des conjurés.... Comme vos petites filles veulent vivre honnêtement, et ne devenir grandes qu'en vertu, elles vous répudient, vous abjurent et vous envoient à tous les diables. *Ainsi soit-il.*

L'écho (de 54000 sociétés départementales.)

De l'Imprimerie de la liberté de la Presse.

